



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1337 du 20 OCTOBRE 2009

Sommaire

| | <i>PAGES</i> |
|--|---------------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Infos brèves | 2 |
| 3. Réunion du 24 septembre au Cabinet sur les services maritimes | 3-5 |
| 4. Compte rendu de la réunion du 17 septembre sur les maisons éclusières | 6-9 |
| 5. Article de l'Humanité sur les suicides au ministère | 10 |
| 6. Tract de l'UGFF pour la journée de mobilisation du 22 octobre | 11 |
| 7. U.G.F.F. : rémunérations et valeur du point d'indice | 12-13 |
| 8. U.G.F.F. sur le P.L.F. 2010 | 14 |
| 9. C.G.T. : Budget 2010 : des choix qui font plaisir aux patrons | 15 |
| 10. P.L.F.S.S. contraire aux intérêts de la population | 16 |
| 11. Propositions de la C.G.T. pour un pôle financier public | 17-23 |
| 12. Poursuite de la mobilisation contre la privatisation de la Poste | 24 |



AGENDA

Mardi 20 octobre 2009

Réunion UGFF sur la réforme de la catégorie A

Mercredi 21 octobre 2009

Réunion U.G.F.F. sur
« la maison commune des régimes de
retraites »

Mercredi 21 octobre 2009

Comité de concertation de l'ingénierie publique
au MEEDDM

Jeudi 22 octobre 2009

Secrétariat Fédéral

Jeudi 22 octobre 2009

Journée de mobilisation CGT pour la défense
de l'emploi et de l'outil industriel
avec manifestation nationale CGT à Paris

Jeudi 22 octobre 2009

Groupe d'échanges du MEEDDM
en attente de l'ordre du jour

Vendredi 23 octobre 2009

Bureau de l'U.G.F.F.

Vendredi 23 octobre 2009

Réunion du bureau de la C.M.F.P. du MEEDDM

Mercredi 28 octobre 2009

O.S./MEEDDM sur l'ingénierie aéroportuaire

Jeudi 29 octobre 2009

Journée d'étude confédérale sur la réforme
de la formation professionnelle
et les négociations de branche

Mardi 3 novembre 2009

C.C.N.

Mercredi 4 novembre 2009

C.C.N.

Jeudi 5 novembre 2009

Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

Jeudi 5 novembre 2009

Groupe d'échanges du MEEDDM

Mardi 10 novembre 2009

Secrétariat Fédéral



INFOS BREVES



POLE EMPLOI

Appel à 24 heures de grève le mardi 20 octobre

Les services de Pôle emploi connaîtront un mouvement de grève le mardi 20 octobre, à l'appel de sept syndicats qui dénoncent « une situation de plus en plus difficile et intolérable et des services dégradés pour les usagers » selon un communiqué.

L'intersyndicale critique les méthodes de management de Pôle Emploi, le trop grand nombre de demandeurs d'emploi suivis par un même conseiller et la qualité « *insatisfaisante* » de la formation de ces derniers, le nombre de plus en plus important de personnels en CDD, le déploiement « *à un rythme effréné et au mépris des instances représentatives du personnel* » des sites mixtes, regroupant les anciennes tâches de l'ANPE avec celles des Assedic, le recours à la sous-traitance et l'externalisation, livrant aux organismes privés la mission de placement et d'accompagnement des chômeurs.



REPRESENTATION DES SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES

Encore des manœuvres dilatoires !

La loi du 20 août 2008 a fait reposer la représentativité des organisations syndicales sur l'audience que leur donnent les salariés aux élections de comité d'entreprise ou de délégués du personnel. Pour les très petites entreprises où le code du travail n'impose pas d'élections professionnelles, elle a stipulé qu'une loi à venir détermine « les moyens d'y renforcer l'effectivité de la représentation collective du personnel et d'y mesurer l'audience des organisations syndicales ». Elle a prévu qu'une négociation nationale entre les organisations patronales et syndicales à ce sujet devait se conclure avant le 30 juin 2009.



SALARIE(E)S SANS PAPIERS

Pour une circulaire de régularisation

Dans la suite du mouvement du 15 avril 2008, plus de 1000 salarié(e)s sans papiers du nettoyage, de la sécurité, de la restauration, de la construction, de l'intérim se sont mis en grève depuis ce matin, 12 octobre 2009 dans leur entreprise ou leur secteur d'activité, pour gagner leur régularisation et l'amélioration de leurs conditions de travail.



CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour des actions résolues contre la mal vie au travail

Le ministre du Travail, Xavier Darcos, a réuni ce matin le COCT (Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail) en séance exceptionnelle.

La CGT a pris acte de l'engagement du ministre à agir pour imposer dans les 4 mois, l'ouverture de négociations pour la mise en œuvre de l'accord prévention du stress dans les entreprises de plus de 1000 salariés.



PARADIS FISCAUX

Une petite brèche dans le mur de l'opacité

Les organisations initiatrices de la campagne « Stop paradis fiscaux » accueillent favorablement la publication, mardi 6 octobre, au Journal Officiel, de l'arrêté ministériel imposant aux banques françaises davantage de transparence sur leurs activités dans certains paradis fiscaux.

Suite sur : www.cgt.fr



FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Continuons la mobilisation des services maritimes :

LA CGT A ÉTÉ REÇU LE 24 SEPTEMBRE PAR LE CABINET DU MINISTRE compte rendu

La réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral avance au pas de charge. L'Administration refuse d'écouter les organisations syndicales et sous couvert d'un simulacre de dialogue social passe en force... Les personnels sont de fait méprisés. Dans chaque département maritime la CGT a pris position contre la réforme. Elle a au niveau national mis en place une plateforme revendicative qui a fait l'objet de plusieurs centaines de signatures exigeant le renforcement des services maritimes. La CGT participe avec l'UNSA et la CFDT à la signature par les personnels, associations, usagers, élus concernés sur les façades maritimes et littorales, de milliers de cartes pétitions exigeant la réalisation et la prise en compte de l'engagement n° 88 du Grenelle de la mer. La CGT et la CFDT boycotteront par ailleurs le CTPM du 1^{er} octobre traitant du budget 2010.

C'est dans ce contexte tendu et propice à de vives inquiétudes quant à l'avenir des services maritimes et des missions que la CGT a demandé en urgence une audience au Cabinet du Ministre. Celle-ci s'est tenue le 24 septembre (voir compte rendu ci-dessous). Ont participé à la réunion : M. Thomas DEGOS directeur adjoint du Cabinet du Ministre et ses collaborateurs. JM. RECH secrétaire général de la FNEE CGT, A. GODEC, G. BROCHARD, C. GOAS, D. MAGNE, D. ALLIGNE M. QUEMENER.

Au cours de cette audience, la CGT a rappelé qu'elle ne partageait pas les décisions prises par le Premier Ministre dans sa circulaire du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'Administration territoriale de la mer et du littoral. La CGT qui a travaillé à une conception et à des propositions de construction d'un grand service public maritime, exige de mettre au cœur des réorganisations : la réponse aux besoins, les atteintes des organisations de travail et les conditions sociales des personnels.

Les questions et les revendications des personnels demeurant toujours sans réponse, la CGT exige un recadrage de l'ensemble du processus. Elle **demande que soit élaboré un relevé de décisions** suite à cette audience et qu'un arbitrage soit rendu en urgence par le Ministre sur les points suivant :

- **Arrêt des suppressions de postes et recrutements immédiats.** Les suppressions de postes induites par la RGPP sont contraires à l'engagement 88 du Grenelle visant à mettre en œuvre une politique de moyens humains et matériels pour faire face aux besoins. La décision de l'Etat de supprimer 190 ETPT (15% des effectifs !) du programme Sécurité Affaires maritimes est inacceptable. Il est absolument indispensable de recruter des personnels dans les services cultures marines et environnement, sécurité portuaire et centres de sécurité, phares et balises, CETMEF (30 inspecteurs sécurité des navires, 40 contrôleurs pêche, 30 enseignants techniques maritimes spécialisés et agrégés, plus le remplacement des départs et des postes vacants des services maritimes phares et balises...).

● **Engagement sur la réalisation d'une expertise pour réexaminer les moyens humains et matériels.** Cette mention illustre bien le fait que la réforme se déroule sans concertation réelle. La CGT demande un répit pour réaliser cette expertise qui s'oppose dans les faits au descriptif du directeur de cabinet qui veut que tout soit réalisé dans le même temps.

● **Mise en cohérence nationale des projets de services DIRM et DDTM.** Il est nécessaire de réunir des comités paritaires à l'échelle du secteur. En tout état de cause, il est impératif de se concerter pour mettre sur pied une politique cohérente et lisible par tous les agents dans les DIRM et les DDTM. L'annonce en cours de réunion de la signature de la circulaire sur les DDTM prouve bien que la mise en marche forcée et accélérée n'est pas débattue avec les organisations syndicales.

● **Disposer d'un socle de garantie : respect des conditions de travail.** La CGT exige un cadrage national statutaire avec un respect des qualifications et des parcours professionnels, des CAP, etc. Les conditions de travail doivent être respectées et les mobilités forcées interdites. Nous exigeons le maintien des implantations et les restaurations du fonctionnement normal des organisations de travail. Nous rappelons que la réforme entraîne des nouvelles missions et une exigence de formation. L'accompagnement de la réforme impose également une exigence d'ordre social ; une absence complète de transparence est constatée dans ce domaine car l'essentiel du dialogue est axé uniquement sur une présentation d'organigrammes de service sans tenir compte des missions en interne et en externe. Tout cela implique que la déclinaison des droits des personnels à l'action sociale soit harmonisée par le haut et non pas à moindre coût tel qu'envisagé actuellement.

● **Enseignement maritime :** Dans le cadre de la réforme, la CGT demande que l'arbitrage concernant le rattachement des lycées maritimes soit enfin rendu. Il est répondu qu'un arbitrage favorable au rattachement des lycées au MEEDDM a été rendu la veille. Le cabinet indique par ailleurs qu'un vote du parlement vient d'entériner la création de l'École Supérieure Marine Marchande. La CGT rappelle que les organisations syndicales sur ce dossier ne font qu'être informées : l'absence de dialogue est évidente

● **Formation et qualification :** La CGT demande d'engager une réflexion sur la formation professionnelle des agents du secteur mer sous l'égide de l'école de Nantes où doit être transféré le GE CF DAM. Elle fait observer que l'absence de formations dans certains secteurs est criante notamment pour les STM des ports. La CGT souhaite que les formations effectuées par le CETMEF soient développées dans ce cadre. **Enfin, elle rappelle que pendant tout le temps des réformes, les sujets essentiels qui concernent la vie des agents : pénibilité au travail, amiante et tous sujets relevant des CHS, sont ignorés pour ne pas dire bafoués.**

● **Dialogue social :** la CGT exige l'organisation d'un CTPM et d'un CTPC mer avant la fin de l'année. **L-administration répond favorablement ;** Elle rappelle que la construction d'un service public de qualité exige de la part de l'État la construction des projets de service, afin de donner aux personnels une vision qui ne soit pas uniquement comptable, c'est à dire fondée sur le nombre d'ETP. Les agents n'ont aucune vision des emplois nouveaux et modifiés. Les articulations entre les DIRM et les DDTM ne sont pas débattues avec les OS et les aspects de la réforme pour les fonctions support, services économiques et formations sont floutés volontairement et créent des inquiétudes profondes.

● **Droits syndicaux : ouverture de négociations avec les OS.** Les réformes vont engendrer de nouveaux droits syndicaux. La CGT demande officiellement que la nature des droits syndicaux soit discutée rapidement : la similitude de services avec les DIR doit entraîner impérativement des négociations au même niveau. La CGT demande de ce fait des moyens nouveaux pour le fonctionnement syndical tant en moyens financiers que mandats.

● **Action sociale** : nous avons estimé que ce n'était pas le point le plus négligeable, la mise en œuvre de l'action sociale dans ces nouveaux services doit être à l'identique de ce qui se fait dans le ministère. Les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) existant dans les DDE doivent être identifiés dans les services mer.

● **CETMEF** : La CGT dénonce la gabegie des investissements et les suppressions d'ETP. Elle demande l'ouverture de négociations au niveau ministériel permettant de maintenir le service de manière opérationnelle. **La sensation qu'il n'y a plus de pilote pour un maintien du CETMEF est criante et exige des réponses immédiates.** La CGT tire la sonnette d'alarme.

● **Officiers de port et officiers de port adjoints** : La CGT déplore les multiples réformes qui ont touché l'organisation des capitaineries durant ces dernières années : la séparation des deux polices portuaires en 2005, la fusion DDE et agriculture, la réforme en cours DDTM et DML, sans oublier la mission du CGEDD qui mène un audit pour faire le bilan sur la décentralisation des ports... La CGT prend position pour que l'État continue d'assurer toutes les missions régaliennes dans les ports. Elle défend le statut de fonctionnaire d'État qui permet d'assurer efficacement les missions.

Enfin, la CGT se prononce pour le maintien du corps des OP et OPA dans la fonction publique et prend acte qu'ils pourront bénéficier dès 2012 des nouvelles grilles indiciaires.

En fin d'audience la délégation CGT demande qu'un relevé des décisions prises lui soit adressé rapidement de manière à apporter des réponses claires à ses mandants et aux personnels touché par les réformes ; une absence de clarté de la part du ministre entraînerait un échec évident de la réforme.



COMPTE RENDU du GROUPE de TRAVAIL du 17 septembre 2009 sur les MAISONS ECLUSIERES

C'est parti !!!

La CGT a participé avec les autres organisations syndicales au groupe de travail « maisons éclusières » promis depuis 16 mois par le MEEDDM. A cette réunion, présidé par M. Cazotte de la DGITM, siégeaient pour l'administration deux anciennes subdivisionnaires de Suresnes ; Mme De la Personne et Mme Petit-Lebrun. C'est sans doute la raison pour laquelle la direction du SNS n'était pas représentée.

Pour la CGT siégeaient : Michel Lahaye, Christophe Hégot et Pascal Grégoire.

La CGT a lu sa déclaration, suivie de FO et de la CFDT. L'UNSA a brillé par son silence.

Nous partions dans l'objectif de ne perdre aucun logement concédés en Nécessité Absolue de Service (NAS). La CFDT est plus orientée sur l'Utilité de Service (US). FO garde pour l'instant des positions similaires à celle de la CGT.

M. Cazotte rappelle les objectifs de l'administration :

1. Application des textes réglementaires et conditions d'occupation des logements,
2. Garantie de la sécurité juridique des conditions d'occupation,
3. Condition d'octroi qui doit correspondre à des missions et non à des conditions aléatoires ou locales ou individuelles. Le cadre doit correspondre à une réalité fonctionnelle,
4. Garantie de l'équité de traitement avec un cadrage national (adopter des règles communes)
5. Plan de remise en état des logements « amplifié par le plan de relance »

Il nous a été rappelé que ce groupe de travail faisait suite au protocole indemnitaire dans les VN et qu'il ne concernait que les maisons éclusières et non les logements de service dans les DRIRE, DDE, ports, etc....

Les représentants CGT ont réclamé la note qui devait suspendre l'application de la circulaire Lallement.

M. Cazotte rappelle que cette note n'est qu'un rappel des textes existants et qu'il lui paraissait difficile d'en demander la non-application....

Nous avons rappelé que d'autres services navigation octroyaient toujours des logements en NAS et que seule la direction du SN-Seine appliquait la circulaire Lallement avec autant de zèle.

M. Cazotte nous a renvoyé au CTPS du SNS....Circulez y'a rien à voir !!

Plusieurs autres problèmes ont été soulevés notamment la position des agents en longue maladie, en particulier pour ceux logés en NAS.....

M. Lallement a adressé une note aux services le 12 décembre 2008. Les organisations syndicales n'ont pas été destinataires. Nous l'avons réclamé en séance, sa distribution nous a été refusée !

Que cache t'elle ???

Elle devrait nous être renvoyée ultérieurement.

Au cours des échanges, il ressort que l'administration va chercher à diminuer au maximum le nombre de logements en NAS !!

Il nous a été indiqué, par exemple, dixit Mme de la Personne, que le travail en 3X8 ne justifiait pas le NAS (l'ABS appréciera).

Les agents pourraient être logés en Utilité de Service (US), concession régie par une circulaire de 1948 définissant les valeurs locatives de référence mais comportant une certaine d'abattements pouvant réduire un loyer à hauteur de 35 %.

Il a été signalé par FO qu'en Rhône-Saône, VNF faisait pression pour que les logements soient attribués en COT.

Le groupe se réunira encore 2 ou 3 fois puis transmettra ses conclusions à **France Domaine** qui décidera.

La prochaine réunion se tiendra le 1^{er} décembre 2009.

Conclusion

La CGT reste sceptique sur l'efficacité de ce groupe de travail, dont le rapport sera validé par France Domaine, service sous l'autorité de M. Woerth, ministre du budget lequel trouve que les loyers des logements US ne correspondent pas à la réalité du marché....Les camarades concernés apprécieront.

A la question des organisations syndicales sur les préjudices moraux et sociaux, il nous a été répondu que l'administration abordait ce sujet en groupe de travail avec les assistantes sociales et des médecins de préventions.

Quand on veut noyer le poisson, on crée un groupe de travail...dixit un ancien chef de service du SNS.

Nous avons déjà le sentiment de participer à une mascarade où l'administration joue un rôle simplement pour faire croire au dialogue social.

Malgré tout, nous faisons le choix d'y participer pour pouvoir vous informer le plus rapidement possible.

DECLARATION LIMINAIRE CGT SUR LES LOGEMENTS DE SERVICE

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Lors de la réunion du 20 mai 2008 sur le protocole PTETE VN, il y a donc seize mois, vous aviez pris l'engagement auprès des organisations syndicales de créer un groupe de travail relatif aux concessions de logements accordés aux agents de notre ministère. De report en report, cette réunion a enfin lieu aujourd'hui.

Force est de constater, vu la quantité de documents fournis aux OS que ce dossier ne vous passionne pas, il est pourtant très important pour nos catégories de personnels, parmi les plus mal payés de toute la fonction publique.

Vous allez sûrement aborder des déclarations du ministre Woerth, sur le sujet.
Mais sait-il combien gagne un agent d'exploitation débutant sa carrière dans nos services ?

Et vous....., le savez vous ?

Pourtant, vous n'hésitez pas à vous attaquer à notre pouvoir d'achat, avec des conséquences dans ce cas de porter atteinte au service public, à la protection des biens et des personnes.

Combien de vies ont été sauvées, d'accidents évités grâce aux agents logés sur place ?

Le secrétaire général du ministère a fait pression sur les services pour déclasser les logements concédés en Nécessité Absolue de Service (NAS) et les requalifier en Utilité de Service (US), lors d'une nouvelle affectation, sans prendre en compte les préjudices sociaux et moraux.

Vous avez créé des situations injustes sur des sites de travail avec des disparités importantes sur les montants des loyers avec des personnels qui assurent les mêmes missions pour un revenu différent.

Ceci est difficilement gérable et nuit considérablement à la bonne marche du service.

Lors de la réunion du 24 juin 2008, vous vous étiez engagé à suspendre l'application de la circulaire « Lallement ».

Pourtant des services continuent à l'appliquer.

Soit ces chefs de services sont indisciplinés, soit les instructions n'ont jamais été données dans les services.

Veillez nous répondre.

Que ce soit dans les Voies Navigables, les Ports Maritimes, les DIR, les DDE et les Phares et Balises, les concessions de logements accordées en NAS ont permis d'assurer un service public de proximité et de qualité que vous remettez en cause.

Les logements en NAS ne sont pas des privilèges. Ils ne sont pas gratuits, ils sont assujettis à des astreintes, à des disponibilités bien au-delà des horaires de travail, à une présence obligatoire pour être joignable à toute heure de la nuit, le week-end et les jours fériés, et sont soumis de plus à l'impôt sur le revenu.

Pensez-vous obtenir le même engagement des agents si vous leur imposez des loyers qui pourront être dans certaines zones prohibitifs.

Ils vont être obligés de trouver des logements très éloignés de leur poste de travail

Quels seront les délais d'interventions sous astreinte ?

L'administration, dans beaucoup d'endroits a laissé à la charge des occupants l'entretien des logements lui incombant, ainsi que des travaux de rénovations. Certains sont très inconfortables et particulièrement vétustes. Pourtant les personnels qui les occupent, attachés au service public ont à cœur de les maintenir en état à leurs frais.

La CGT est très attachée à ces acquis et les personnels ne se laisseront pas dépouiller sans réagir.

Ce groupe de travail doit répondre aux interrogations et aux revendications des personnels. La CGT saura prendre ses responsabilités, si l'administration ne s'implique pas particulièrement.

Suicides. Les révélations de l'Humanité font bouger le ministère

La direction du ministère de l'Environnement convoque le comité d'hygiène et de sécurité et reçoit les syndicats au sujet des suicides.

Le silence serait-il devenu la clé de voûte de la stratégie de communication du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) de Jean-Louis Borloo ? On pourrait le croire car depuis les révélations de l'Humanité du 21 septembre sur les gestes suicidaires parmi les agents de l'équipement et de l'environnement, le ministère est aux abonnés absents. « C'est vrai qu'il n'y a pas eu de réaction officielle, note Jean Hedou, secrétaire général de la fédération Force ouvrière. Mais les révélations de l'Humanité ont eu un très gros impact chez les agents du ministère. Et avec les interventions syndicales, ça a contribué à faire bouger les choses. » Les syndicats annoncent, en effet, que la direction s'est résolue à convoquer, sans doute le 19 octobre, un comité central d'hygiène et de sécurité (CCHS) consacré au rapport sur la prévention des gestes suicidaires. Dans la foulée, un comité technique paritaire (CTP - l'équivalent du comité d'entreprise du secteur privé) du ministère devrait se tenir sur la question. D'ici là, les syndicats vont être reçus par le cabinet de Jean-Louis Borloo, FO le 14 octobre et la CGT le 16 octobre. Ils demanderont la publication du rapport du CCHS sur la prévention du suicide, la mise en œuvre des recommandations du rapport et notamment de la nécessité de mener une enquête lors de chaque suicide d'agent du ministère. Ils demanderont également l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois.

Personne n'a remis en cause les chiffres contenus dans le rapport du CCHS du ministère et révélés par l'Humanité. Le nombre de tentatives de suicide serait de 150 à 250 par an, celui des décès par suicide de 15 à 25. Mais, ici ou là, ces chiffres suscitent des polémiques entre des directions et les syndicats. C'est ainsi qu'un directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans un courrier aux syndicats, fait état d'un recensement des suicides d'agents du ministère. Selon lui, il y aurait eu « 25 suicides en 2006, soit un taux de 26,82 pour 100 000 agents ; 20 suicides en 2007, soit un taux de 21,91 pour 100 000 agents ; 13 suicides en 2008, soit un taux de 17,46 pour 100 000 agents et, pour 2009, 10 suicides ont été enregistrés à cette date ». « Le taux de suicides parmi les 25-64 ans (tranche d'âge qui correspond aux actifs) est de 21,6 pour 100 000 », assure-t-il. Avant de conclure que « le nombre de suicides au MEEDDM est donc en baisse et dans la moyenne de la population française ». « Un raisonnement inadmissible et déconnecté de la réalité » pour Jean-Marie Rech, secrétaire général de la fédération CGT, qui maintient que les chiffres avancés par le rapport du CCHS sont « même au-dessous de la réalité ».

Si les révélations de l'Humanité ne sont pas passées inaperçues dans les revues de presse, des radios notamment, on peut s'étonner qu'elles n'aient été relayées par aucun média. Comme s'il s'agissait de circonscrire les terribles conséquences des pressions sur les salariés aux limites de la seule entreprise France Télécom. Et masquer par là même que les souffrances au travail sont, dans la fonction publique, le fait d'un système qui copie le privé, en généralisant les restructurations, les fusions de services, les délocalisations, les compressions de personnel, l'individualisation...



Un 22 octobre pour le développement industriel et l'emploi, la Fonction publique est aussi concernée !

Le tissu industriel est aujourd'hui grandement fragilisé du fait des logiques de rentabilité financière à l'œuvre. Celles-ci poussent aux fermetures des établissements qui ne répondent pas aux exigences des actionnaires et aux délocalisations massives vers les pays où la main-d'œuvre est moins chère, ou qui pratiquent le dumping fiscal ou social.

Si la France a été jusqu'à présent un pays attractif pour les investissements productifs, toutes les enquêtes ont montré le lien qu'il y avait entre l'implantation d'entreprises et l'existence d'un réseau de services publics de qualité. En sera-t-il toujours ainsi ?

Aujourd'hui avec la RGPP, la fonction publique subit de violentes attaques pour répondre à la soif de profits des grands groupes.

Ainsi de nombreuses activités dites d'opérateurs sont transférées au secteur privé comme l'ingénierie publique des ministères techniques. Une attaque en règle est menée contre les services de contrôle (inspection du travail, concurrence consommation, ...) pour déréglementer toujours plus. Avec les partenariats public-privé, ce sont des pans entiers d'activités de missions publiques qui sont livrés aux grands groupes.

Au nom de la compétitivité, la réduction massive des moyens consacrés à la Fonction publique se traduit par la fermeture des services de proximité dans les zones rurales comme dans les banlieues des villes, l'éloignement des centres de décisions, l'augmentation du coût d'accès aux prestations.

Il y a de moins en moins de moyens pour la fonction publique, mais à l'autre bout les cadeaux au patronat sous forme d'exonération massive de charges et d'aides de toutes sortes ont surtout servi à nourrir la spéculation financière.

Au total, le risque est celui d'un cercle vicieux avec d'un côté un affaiblissement de l'appareil productif et une réduction des richesses créées, de l'autre des services publics qui disparaissent et avec eux les services vitaux indispensables à toute activité humaine.

Le pays a besoin d'autres orientations dans le domaine de la politique industrielle avec de nouveaux outils comme la mise en place d'un pôle financier public, une réorientation et un réel contrôle des aides allouées aux entreprises.

Il a besoin également d'une autre politique en matière de services publics afin de répondre aux besoins des territoires, d'assurer l'égalité de traitement des citoyens et de promouvoir des politiques publiques au service de tous.

**Rendez-vous à la manifestation nationale à Paris
le 22 octobre à partir de 12H,
Place Denfert-Rochereau**

Le 14 octobre 2009

Montreuil, le 06 octobre 2009

REMUNERATIONS ET VALEUR DU POINT D'INDICE

Le décret 2009-1158 du 30 septembre 2009 porte la valeur annuelle de l'indice 100 majoré à **5528,71 € à compter du 1^{er} octobre 2009**.

Ceci correspond à une augmentation générale de **0,3 %** par rapport à la valeur précédente (5512, 17€).

La valeur mensuelle du point d'indice (pour les calculs rapides) passe ainsi de 4,59 € à **4,607 €**

Au 1^{er} octobre 2009

| | Valeur annuelle | Valeur mensuelle |
|---|-----------------|------------------|
| Minimum de traitement IM 292 | 16 143, 83 | 1 345, 32 |
| Sommet de grille (IM 821) | 45 390, 71 | 3 782, 56 |
| Sommet hors échelle G (1501) | 82 985, 94 | 6 915, 50 |

Positionnements débuts de carrière catégories A et B par rapport au minimum fonction publique :

Début catégorie A :
349/292 : 1, 19

Début catégorie B :
297/292 : 1, 02

Pour information

Valeur du point d'indice de 2002 à 2009 :

| Valeur annuelle du point d'indice en €uro | | | | | | | | |
|---|----------------|---------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| Janvier | 51,8175 | 52,4933 | 52,7558 | 52,7558 | 53,7110 | 53,9795 | 54,4113 | 54,8475 |
| février | 51,8175 | 52,4933 | 52,7558 | 53,0196 | 53,7110 | 54,4113 | 54,4113 | 54,8475 |
| mars | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,0196 | 53,7110 | 54,4113 | 54,6834 | 54,8475 |
| avril | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,0196 | 53,7110 | 54,4113 | 54,6834 | 54,8475 |
| mai | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,0196 | 53,7110 | 54,4113 | 54,6834 | 54,8475 |
| juin | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,0196 | 53,7110 | 54,4113 | 54,6834 | 54,8475 |
| juillet | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,2847 | 53,9795 | 54,4113 | 54,6834 | 55,1217 |
| août | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,2847 | 53,9795 | 54,4113 | 54,6834 | 55,1217 |
| septembre | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,2847 | 53,9795 | 54,4113 | 54,6834 | 55,1217 |
| octobre | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,2847 | 53,9795 | 54,4113 | 54,8475 | 55,2871 |
| novembre | 52,1284 | 52,4933 | 52,7558 | 53,7110 | 53,9795 | 54,4113 | 54,8475 | 55,2871 |
| décembre | 52,4933 | 52,4933 | 52,7558 | 53,7110 | 53,9795 | 54,4113 | 54,8475 | 55,2871 |



PROJET DE BUDGET 2010 : De nouveaux reculs pour l'immense majorité des citoyens

L a présentation du projet de loi de finances 2010 confirme et amplifie des choix désastreux pour la population, le monde du travail, les services publics.

A l'évidence, le Président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement continuent à privilégier les intérêts des plus fortunés et à faire davantage encore payer la crise à celles et ceux qui n'y sont pour rien.

Leurs choix fiscaux en particulier sont frappés du sceau de l'iniquité la plus insupportable. Ils sont également caractérisés par leur vacuité en matière de relance pérenne et de développement économique et industriel équilibré.

En ce qui concerne le budget de l'Etat proprement dit et la Fonction publique, ce PLF est porteur de lourdes aggravations, alors que la situation est déjà extrêmement préoccupante.

La croissance zéro en volume des crédits est synonyme d'asphyxie approfondie de nombreux services qui n'auront plus les moyens de remplir leurs missions.

L'officialisation des nouvelles et massives suppressions d'emplois est d'une gravité extrême et totalement inacceptable. D'autant que, malheureusement, il y a fort à parier que, comme les années précédentes, le chiffre définitif et réel des suppressions d'emplois soit très largement supérieur à celui contenu dans le PLF.

Il ne faut d'ailleurs pas s'y tromper : il n'y a pas de ministères « gagnants » et d'autres « perdants », la saignée opérée met à mal tous les secteurs de la Fonction publique.

Attachée à l'intérêt général, porteuse de propositions visant à le promouvoir, l'UGFF ne peut donc être que résolument opposée à ces choix de régression tous azimuts.

Elle mettra tout en œuvre pour développer les mobilisations indispensables et gagner des orientations visant au progrès social pour tous.

Montreuil, le 1^{er} octobre 2009



Budget 2010

Des choix qui font plaisir aux patrons

Le Premier Ministre a qualifié le projet de loi de finances 2010 de « budget pour la reprise ».

On cherchera en vain dans le texte présenté en Conseil des Ministres, sur quoi François FILLON était cette appréciation.

Les choix opérés s'inscrivent dans la continuité rigoureuse de ceux des années précédentes, choix qui ont nourri la crise.

Les seuls gagnants sont les entreprises et les titulaires de revenus financiers. Les entreprises se voient gratifiées d'aides supplémentaires notamment au travers de la suppression de la taxe professionnelle. Cette dernière mesure va leur rapporter 12 milliards d'euros de plus. Les contribuables les plus fortunés continueront à profiter du bouclier fiscal leur permettant de réduire leurs impôts. Pour leur part, les financiers vont empocher 42,5 milliards d'euros au titre de l'intérêt de la dette de l'Etat.

A l'inverse, les ménages vont payer la taxe carbone, l'augmentation du forfait hospitalier. Les indemnités journalières accidents du travail pourraient devenir imposables sur la base d'un amendement parlementaire annoncé.

Dans un contexte du recul de l'activité économique, de baisse de l'emploi et de hausse du chômage, les cadeaux fiscaux et les dépenses liées à la dette entraînent une dégradation des comptes publics. François FILLON en profite pour réduire les dépenses utiles aux services publics. 34 000 postes seront supprimés, dont 16 000 dans la seule Education Nationale.

La Cgt récuse cette politique. Il n'y a pas de « mur de la dette publique » mais une dégradation des comptes publics et sociaux qui s'explique avant tout par la faiblesse de l'emploi et de l'activité économique et par les choix du gouvernement qui privilégient les détenteurs de capitaux et les ménages fortunés.

Pour améliorer les comptes sociaux et publics, il faut avant tout relancer l'emploi et l'activité économique. La Cgt exige 6 mesures immédiates :

- conditionner les aides accordées aux entreprises aux résultats obtenus en termes d'emploi et d'investissement productif ;
- stopper la diminution des emplois publics ;
- supprimer le bouclier fiscal ;
- mettre à plat les niches fiscales et supprimer celles qui n'ont plus aucune justification économique ou sociale ;
- augmenter le nombre de tranches de l'impôt sur le revenu et les taux marginaux sur les tranches de revenu les plus hautes ;
- fixer l'impôt sur les sociétés en fonction du bilan des entreprises en termes d'emploi et d'investissement productif.

Les salariés porteront ces exigences à l'occasion de la journée intersyndicale de mobilisation et d'action du 7 octobre.

Montreuil, le 30 septembre 2009



Un projet de loi de financement de la Sécurité sociale contraire aux intérêts de la population

Communiqué des administrateurs et conseillers Cgt

La CGT se félicite du vote des caisses nationales de la Sécurité sociale qui se sont majoritairement prononcées contre ce projet de loi.

Le PLFSS 2010 poursuit l'œuvre des précédents : rendre responsables les malades et les faire payer plutôt que d'améliorer l'accès à la santé ; remettre en cause des droits liés à la retraite et ne pas prendre en compte les nouveaux besoins des familles...

Il laisse filer les déficits, fragilisant gravement notre système solidaire de Sécurité sociale, en créant le sentiment que ce dernier n'est plus viable financièrement. Il ne prend pas à bras le corps la nécessité de recettes nouvelles pour pérenniser et consolider notre système de protection sociale.

Pourtant, tous les acteurs du champ économique et social reconnaissent que la protection sociale française, a joué dans la crise un réel rôle d'amortisseur social.

Il est nécessaire et possible de mettre dès à présent en œuvre une réforme du financement telle que la propose depuis tant d'années la CGT, en s'attaquant aux causes structurelles de cette crise, à savoir la création de valeur pour l'actionnaire et la dévalorisation du travail.

En un peu plus de 20 ans, les dividendes sont passés de 5% à 25% dans la valeur ajoutée des entreprises non financières. L'argent existe donc pour satisfaire les besoins sociaux de la population de notre pays. La CGT propose une réforme du financement de la Sécurité sociale basée sur une modulation des cotisations sociales en fonction de 2 éléments :

- La part des salaires dans la valeur ajoutée : les entreprises pour lesquelles cette part est très importante paieraient moins que les autres ;
- Le comportement par rapport à l'emploi des entreprises : celle qui créent des emplois seraient favorisées par rapport à celles qui licencient.

Les parlementaires ne peuvent pas rester sourds à nos propositions : mettre fin au désengagement du régime obligatoire et au transfert de charges sur les ménages, aux exonérations de cotisation sociales pour les entreprises, aux niches fiscales, à la dette de l'État envers la sécu, aux cotisations impayées par les entreprises.

La sortie rapide de la crise ne se fera que par la réorientation de l'économie au profit de l'humain.

La CGT avec ses organisations mettra tout en œuvre pour peser sur le débat parlementaire autour de ce projet de loi.

Montreuil, le 9 octobre 2009.



PROPOSITIONS
DE LA CGT POUR UN
PÔLE FINANCIER PUBLIC

JUIN 2009



Introduction

Pour mieux mobiliser le secteur financier au service de l'emploi, de l'investissement productif, du développement harmonieux des territoires et d'une croissance durable respectueuse de l'environnement, la Cgt propose, depuis déjà de nombreuses années, la création d'un pôle financier public. Les missions et les finalités de ce pôle, fondées sur une logique de service public et non sur celle de la maximisation des profits, devraient lui permettre de jouer un rôle exemplaire et dynamique dans l'ensemble du système financier.

La crise en cours met en lumière l'actualité de cette proposition.

L'économie française connaît la récession la plus grave depuis la Seconde guerre mondiale. Chaque jour des milliers de salariés perdent leur emploi. Des entreprises affichant des bénéfices considérables profitent de la situation pour accélérer les restructurations, tandis que d'autres, particulièrement les petites et moyennes entreprises, souffrent notamment de manque de financements.

Si les racines de cette crise se trouvent dans le mode de développement des trente dernières

années – fondé sur la dévalorisation du travail, avec une forte pression permanente sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail –, la quête de la rentabilité financière à court terme et la dérive dans la financiarisation ont fortement poussé dans ce sens.

Dans ce contexte, la question du financement et de sa finalité revêt une importance cruciale. Cette crise montre que le développement de l'emploi et de l'investissement productif, la satisfaction des besoins sociaux et économiques sont incompatibles avec la prédominance de la rentabilité immédiate dans les choix et les critères de financement. Il s'agit donc de les changer.

Cela renforce la nécessité de créer un pôle financier public. Dans la démarche de la Cgt, cette proposition fait partie intégrante d'un ensemble couvrant plusieurs autres domaines : la fiscalité, la politique industrielle, le développement solidaire des territoires... Cet ensemble vise particulièrement à établir une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés et travailleurs.

Les institutions financières : une question d'intérêt général

Les banques et les compagnies d'assurance sont depuis le début en première ligne dans la crise en cours. Elles ont été directement affectées par la faillite des fonds spéculatifs sur les crédits immobiliers américains, dont les banques avaient massivement financé les opérations. Via les prêts et les emprunts qu'elles se font sans cesse entre elles, la crise s'est répandue dans l'ensemble du système bancaire mondial. À mesure que les manifestations de la crise – freinage des investissements et des embauches, chômage, baisse de la demande, faillites – s'étendent à tous les secteurs, la proportion des actifs irrécouvrables dans les bilans des établissements de crédit s'accroît. Le FMI évalue aujourd'hui à 2 200 milliards de dollars le montant des pertes potentielles de l'ensemble du système bancaire mondial. Dans cette situation, malgré les plans de soutien mis en place dans tous les pays, la

distribution du crédit ralentit, contribuant à freiner l'activité économique et à aggraver la crise.

Les plans de soutien du gouvernement n'apporteront pas de véritable solution à la crise. Les garanties apportées aux prêts bancaires par la Société de financement de l'économie française, prévues pour atteindre le montant maximum de 320 milliards d'euros, ne seront assorties d'aucune condition, de la part de l'État qui ne cesse pourtant de répéter qu'elles seront bien réservées à des crédits favorables à l'emploi et à la croissance réelle ; l'État ne détient d'ailleurs que le tiers du capital de cette nouvelle institution. De même, l'apport de fonds propres par l'État, avec la participation de la Caisse des dépôts, dans le capital des banques, via la Société des Prises de participation de l'État, s'inscrit dans les exigences de rentabilité dictées par la

compétition sur les marchés internationaux, plutôt que dans une logique de réponse aux exigences de la croissance réelle et de l'emploi.

Le rapport de Larosière, récemment approuvé par la Commission européenne, préconise un renforcement de l'échelon européen dans la surveillance du système bancaire, mais sans jamais élargir les pouvoirs des salariés et des citoyens. La surveillance des Bourses, des marchés financiers et des institutions – banques, assurances, fonds de placement, agences de notation – qui y interviennent reste pour l'essentiel l'affaire des « professionnels de la profession ». La fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, s'inscrit dans cette logique. Même si elle maintient, à juste titre, le lien de la nouvelle institution avec le service public de la monnaie exercé par la Banque de France, elle donne la priorité à la protection des actionnaires et des détenteurs de titres financiers plutôt qu'à l'exercice, par les banques et les assurances, de leur responsabilité sociale.

En France, les banques qui ont perdu le plus d'argent dans l'affaire des subprimes sont des établissements qui auraient pourtant dû se tenir le plus à l'écart de la spéculation, puisqu'ils sont issus d'institutions naguère publiques (comme Dexia, l'ancien Crédit local de France qui n'aurait jamais dû être privatisé), mutualistes (comme le Crédit agricole) ou les deux (comme Natixis, filiale des Banques populaires et des Caisses d'épargne).

Avec l'acquisition de Fortis par BNP Paribas, le projet de fusion des Caisses d'épargne et des Banques populaire^[1], le gouvernement pousse le secteur bancaire à évoluer vers un système organisé autour de cinq grands groupes (BNP-Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisses d'épargne-Banques populaires, Société générale) se faisant une concurrence acharnée sur le marché français comme sur les marchés mondiaux.

Pour sa part, le secteur de l'assurance reste dominé par Axa et les filiales de groupes multinationaux (Allianz, Generali), le sort futur de la CNP restant incertain.

La gestion de tous ces groupes financiers est de plus en plus marquée par la recherche de la ren-

tabilité maximale. Elle se fait au détriment de leurs salariés d'abord, soumis à l'obsession de la baisse du coefficient d'exploitation (rapport entre les dépenses de fonctionnement, principalement les salaires, et les gains réalisés dans les opérations de crédit et les placements).

Pour la CGT, une véritable solution à la crise passe par un renversement des priorités. Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux, sécuriser les emplois, renforcer le potentiel de création de valeur ajoutée des entreprises et des territoires, développer les techniques respectueuses de l'environnement... tout cela nécessitera une nouvelle dynamique des investissements productifs, choisis selon des critères rigoureux privilégiant l'efficacité économique et sociale plutôt que la recherche de la rentabilité pour les actionnaires. Il sera donc nécessaire que les banques se mobilisent pour financer ces investissements.

Ce serait conforme à ce que les citoyens attendent d'elles. Les institutions financières – banques et compagnies d'assurances publiques, privées et mutualistes, banques centrales, ministères des Finances, organismes de collecte et de placement de l'épargne – remplissent un véritable service d'intérêt général.

Cette dimension de service d'intérêt général est présente dans le secteur des assurances, non seulement au titre des responsabilités qu'il a vocation à assumer en matière de prévention des risques, mais aussi parce que les flux de cotisations et de remboursements qu'il gère le conduisent à centraliser un volume considérable d'épargne dont l'utilisation pèse d'un poids déterminant sur les marchés financiers.

Elle est tout aussi présente dans le secteur bancaire, non seulement dans sa gestion de l'épargne populaire et des moyens de paiement, mais aussi parce qu'il exerce une responsabilité tout à fait particulière : créer, par ses opérations de crédit, la monnaie, un bien public qui circule sur les comptes des entreprises, des particuliers et des administrations publiques.

C'est pourquoi tous ces secteurs font l'objet d'une réglementation particulière et d'une surveillance

[1] Le rapprochement, plusieurs fois évoqué dans les sphères du pouvoir, entre la Société générale et la Banque postale, irait dans le même sens.

étroite de la part des pouvoirs publics. Les dispositifs existants n'ont toutefois pas empêché le système financier de faire fi de sa responsabilité sociale et de nourrir depuis trente ans un monstreux « cancer financier » dont les conséquences ravagent aujourd'hui l'économie mondiale.

Il y a donc urgence, désormais, à faire prévaloir d'autres critères dans l'orientation du crédit. La Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro (qui forment, avec la BCE, l'Eurosystème) devraient y contribuer par une politique monétaire sélective. Bien au-delà des baisses actuelles, non différenciées, de leurs taux d'intérêt, qui peuvent favoriser une nouvelle relance de l'inflation financière, elles devraient refuser de refinancer les crédits qui sont utilisés

pour réaliser des opérations financières, des délocalisations, des sorties de capitaux. En revanche, elles devraient refinancer à des taux préférentiels les crédits favorables à la création d'emplois viables, à l'élévation des qualifications des salariés, à l'investissement productif et au développement maîtrisé des territoires.

Cette réorientation du crédit devrait pouvoir s'ancre sur les mobilisations sociales autour de projets concrets, soutenus par les salariés et les élus locaux et régionaux, dans le cadre des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires dont la CGT réclame la constitution. Mais elle devrait également pouvoir s'appuyer sur l'existence d'un pôle financier public.

Le pôle financier public, ses missions et sa composition

Au-delà de chacune des missions d'intérêt général dont les établissements qui le composeraient seraient chargés, c'est bien, en effet, la mobilisation commune de différentes institutions financières autour d'un service public de l'épargne et du crédit, au service de la croissance et de l'emploi, qui fait la raison d'être et la cohérence de ce pôle.

LES MISSIONS DU PÔLE FINANCIER PUBLIC

Le pôle financier public a pour ambition de permettre à la puissance publique d'imposer les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques avec une visée de long terme indispensable pour un véritable développement durable.

Dans le contexte actuel de récession et de crise financière, économique et sociale, la mission prioritaire du pôle financier public consisterait à soutenir un plan de relance économique et social.

De manière plus générale, le pôle financier public aurait trois grandes catégories de missions :

- ▶ contribuer au renforcement de l'appareil productif et à la reconquête de l'industrie ;
- ▶ diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques ;
- ▶ assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers.

1) Soutenir un plan de relance économique et social

Il s'agit, dans ce domaine, particulièrement de contribuer au financement de l'investissement productif dans son acception moderne, compatible avec les enjeux de la révolution informationnelle. Plus précisément, il s'agit de contribuer aussi bien au financement des moyens de production qu'à celui de la formation et qualification des salariés et celui de la recherche-développement et de l'innovation. Il s'agit également de contribuer au financement des infrastructures de toute sorte (routes, réseaux ferroviaires, ports...) à tous les niveaux.

Cela concerne aussi le financement du logement social, y compris l'accession sociale à la propriété, et des équipements assimilés (maisons de retraite, centres d'hébergement).

Il s'agit, enfin, dans une logique d'accès aux droits fondamentaux, voire opposables (droit à la santé, à l'éducation, au logement, à la communication...), de contribuer au financement de services publics (énergie, hôpitaux, écoles, transports, Poste...).

2) Renforcer l'appareil productif

L'action du pôle financier public en faveur d'un plan de relance économique et social participe en soi du renforcement de l'appareil productif.

Cette contribution pourrait être renforcée par des actions plus ciblées :

- ▶ le soutien d'une nouvelle politique industrielle ;
- ▶ le financement des PME-TPE, enjeu ô combien important surtout dans un contexte où leur accès aux crédits bancaires devient plus difficile ;
- ▶ le soutien des secteurs et des entreprises en difficulté ;
- ▶ le soutien de l'aménagement solidaire des territoires ;
- ▶ le soutien des actions en faveur du développement durable (économies d'énergie, énergies renouvelables...).

Le pôle financier public devrait également contribuer au financement des collectivités territoriales.

3) Diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques

La crise financière met en exergue l'enjeu de la sécurisation et de l'orientation de l'épargne en général et particulièrement de l'épargne populaire. À cet égard, la mission du pôle financier public consisterait à permettre à tous les habitants de se constituer une épargne et de garantir la sécurité de celle-ci, ce qui pose effectivement la question de l'usage de cette épargne.

Il s'agit essentiellement de l'épargne dite réglementée (Livret A, Livret de développement durable, LEP, PEL...), dont les conditions sont fixées par la puissance publique. Il s'agit également d'autres fonds déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (fonds des régimes de retraite, consignations, dépôts juridiques...).

De nouveaux supports, plus compatibles avec les missions du pôle financier public, pourraient aussi être envisagés, par exemple un **livret emploi-industrie**.

La sécurisation et l'usage de cette épargne au service de la satisfaction des besoins sociaux et économiques posent la question de leur centralisation et de la banalisation des livrets. La Cgt s'est opposée à la banalisation du livret A, considérant que cette décision portait atteinte aux objectifs visés par ce type d'épargne et risquait de renforcer l'exclusion bancaire.

Si l'action des salariés des banques et institutions financières privées et mutualistes pour diriger cette épargne vers la satisfaction des besoins sociaux et

économiques constitue un enjeu pour le syndicalisme dans ces secteurs, il n'en demeure pas moins que la centralisation intégrale de l'épargne réglementée est un gage de sa sécurité et de son usage au service des missions assignées au pôle financier public.

4) Assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers

L'accès aux services financiers est indispensable dans nos sociétés modernes.

Une mission du pôle financier public consisterait donc à assurer à tous, et particulièrement aux populations les plus fragiles, un accès convenable aux services financiers : droit au compte, accès aux moyens de paiement et au crédit...

Le pôle financier public est ainsi un outil indispensable pour assurer l'inclusion financière et lutter contre l'exclusion bancaire. Il est aussi un instrument de la gestion des moyens de paiement et de la protection des usagers (médiation, surendettement...). Il pourrait également jouer un rôle important dans le domaine de l'éducation financière et l'information des usagers du système bancaire.

La promotion de la prévoyance pourrait aussi figurer parmi les missions du pôle financier public. Cela va, sans se substituer aux réseaux existants, des actions permettant de rendre effectif le droit à l'assurance pour tous (aujourd'hui de nombreux habitants ne peuvent bénéficier de couvertures de risques élémentaires, faute de remplir les conditions d'âge, de santé ou de profil économique requises), au financement de la trésorerie des organismes de Sécurité sociale, en passant par la réassurance du secteur mutualiste ou des institutions de prévoyance collective.

LES FORMES DE L'INTERVENTION DU PÔLE FINANCIER PUBLIC

Les interventions du pôle financier public pourraient revêtir trois formes principales :

- 1) distribution des crédits ;
- 2) aides et garanties ;
- 3) participation au capital des entreprises en difficulté.

Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas, pour nous, de socialiser les pertes mais d'intervenir sur les choix de gestion de ces entreprises, pour orienter ceux-

ci vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques cités plus haut.

En tout état de cause, cette possibilité ne doit pas servir de prétexte pour le changement de statut, l'ouverture du capital voire la privatisation des établissements.

LE PÉRIMÈTRE DU PÔLE FINANCIER PUBLIC

Soyons clairs, il ne s'agit pas de créer une « méga banque » publique ou parapublique. Les établissements en question resteraient juridiquement distincts.

Il s'agit de mettre en réseau les moyens des établissements dans lesquels la puissance publique préserve une influence certaine, directement ou indirectement, l'objectif étant d'établir une cohérence et de rendre (plus) efficace l'intervention de la puissance publique et ces établissements pour atteindre les objectifs assignés au pôle financier public.

Le pôle financier public aurait donc deux types de composantes :

- ▶ les établissements en tant que tels ;
- ▶ les institutions créées, généralement provisoirement, par l'État pour assurer des financements spécifiques.

S'agissant des **établissements financiers proprement dits**, le pôle financier public intégrerait en son sein : la Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le Crédit foncier, Dexia, Oséo, UbiFrance, l'AFD, la CNP, l'IEDOM et la Coface.

En ce qui concerne les **institutions créées par l'État pour assurer des financements spécifiques**, il s'agit particulièrement du Fonds stratégique d'investissement, de la Société des participations de l'État, de la Société de financement de l'économie française.

L'ORGANISATION ET LA DIRECTION DU PÔLE FINANCIER PUBLIC

Nous sommes ici devant une double problématique :

- ▶ assurer une coordination des actions des composantes du pôle sur la base des choix collectifs décidés démocratiquement ;

▶ assurer une autonomie vis-à-vis de la puissance publique : le pôle financier public contribue à la mise en place des orientations de la puissance publique tout en disposant d'une autonomie certaine à son égard.

Cela justifie la création d'une structure d'orientation nationale. Sa mission serait double :

- ▶ décider des orientations ;
- ▶ suivre les résultats.

Sa composition vise à prendre en compte l'intérêt général en associant trois catégories d'acteurs : responsables des établissements en question, élus (nationaux et locaux), représentants de la société civile (salariés, associations...).

S'agissant des salariés, une précision est nécessaire. Les salariés des établissements composant le pôle financier public ont certes leur mot à dire en ce qui concerne l'orientation et le fonctionnement interne de leur établissement ; cela fait partie intégrante des droits que revendique la Cgt pour les salariés d'intervenir dans les choix de gestion des entreprises. Quant à la structure d'orientation du pôle financier public, il s'agit bien d'une représentation des salariés dans leur ensemble ; cela relève des compétences des confédérations selon les règles de la représentativité.

Des structures du même type devraient aussi être créées au niveau régional.

Il conviendrait également d'envisager des relais européens.

LIENS ENTRE LE PÔLE FINANCIER PUBLIC ET LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME FINANCIER

Le système financier français est composé, pour l'instant, de trois composantes (public et semi-public, mutualiste, privé). La création du pôle financier public constitue une réponse immédiate à l'urgence sociale créée par la crise, mais elle n'épuise pas la question de la prise en compte de l'intérêt général, voire de service public, dans la définition de la stratégie des banques.

Cette question peut passer, sous certaines conditions, par une appropriation collective de certains établissements. Il s'agirait alors, non de socialiser les pertes, de nationaliser provisoirement les éta-

blissements en difficulté pour les reprivatiser une fois la crise dépassée, mais bien de faire de la participation de l'État un outil pour peser sur les choix des établissements en question et les réorienter vers les missions de service public.

Dans l'ensemble, le système financier français demeurerait donc une structure à trois composantes majeures : un pôle financier public, un réseau mutualiste et un réseau d'établissements privés.

LE PÔLE FINANCIER PUBLIC ET LE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

De par leur ancrage territorial, les composantes du pôle financier public peuvent jouer un rôle déterminant pour un développement solidaire des territoires.

Ce pôle pourrait aussi contribuer à la mise en place et au financement des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires revendiqués par la Cgt.

Conclusion

La satisfaction des besoins économiques et sociaux présents et du futur nécessite de regagner le sentier d'une croissance durable garant de progrès social et respectueuse de l'environnement.

Cela requiert de rassembler un ensemble de conditions : de nouveaux droits pour les salariés pour intervenir dans la gestion des entreprises, réforme de l'État et de la fiscalité, une politique industrielle moderne, une nouvelle mobilisation de l'ensemble du système financier – des établissements publics et semi-publics, des réseaux mutualistes et des établissements privés –, au service de l'intérêt général, qu'il s'agisse des besoins des particuliers ou de ceux des entreprises.

La création d'un pôle financier public s'inscrit dans cette perspective. Elle permet de mettre en réseau et de coordonner les activités des établissements et institutions le composant. En cela, elle contribue

LA PLACE DES SALARIÉS DANS LE PÔLE FINANCIER PUBLIC

Les missions assignées au pôle financier public en font un instrument de la sécurité sociale professionnelle pour l'ensemble des salariés, parmi lesquels ceux de ce secteur.

Ces mêmes missions font de la promotion des droits des salariés une condition de la réussite du pôle financier public. Il s'agit particulièrement des statuts et des droits d'intervention dans les choix de gestion de ces établissements à tous les niveaux (comité d'établissement, d'entreprise et de groupe, conseil d'administration, conseil de surveillance et de rémunération...).

La réussite du pôle financier public dépend aussi de l'amélioration des salaires et des conditions de travail des salariés du secteur, de leur formation et qualification et de la reconnaissance des qualifications dans les salaires.

à un meilleur contrôle du système financier sans épuiser totalement la question.

Indiscutablement, la formation et la qualification des salariés et agents de ces établissements et la reconnaissance de ces qualifications dans les salaires, de même que de nouveaux droits pour les instances représentatives des salariés se rangent parmi les éléments d'un meilleur contrôle interne du système. Mais l'amélioration des mécanismes externes de contrôle demeure aussi un enjeu incontournable.

La dimension européenne se présente dès lors comme un élément indispensable de la problématique, qu'il s'agisse du fonctionnement du pôle financier public (coopérations entre ce pôle et ses pairs européens, par exemple) ou du contrôle externe du système financier (rôle et place de la Banque centrale européenne, par exemple).





Information aux organisations de la CGT :

**POURSUITE DE LA MOBILISATION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE,
POUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL**

Après l'énorme succès de la votation sur la Poste, le Comité national des soixante organisations à l'origine de cette initiative, s'est réuni en fin de journée le 12 octobre. Il a décidé des initiatives suivantes :

La mobilisation contre la privatisation de la Poste continue avec l'interpellation des sénateurs qui examinent le projet de loi dès le 20 octobre en commission et au Sénat du 2 au 3 novembre 2009.

Le Comité national appelle à faire du 31 octobre au 7 novembre une semaine de mobilisation :

- ↳ Le 31 octobre avec la poursuite des initiatives en cours et l'organisation de rassemblements devant les bureaux de poste, associant population, élus et postiers.
- ↳ Le 2 novembre avec un rassemblement national devant le Sénat en présence, notamment, de représentants des comités locaux et d'élus.

Si la loi était approuvée par le Sénat, le Comité national prévoit d'organiser des manifestations décentralisées le même jour en novembre et met en débat dans les collectifs locaux la perspective d'une montée nationale à Paris en décembre.

(Le projet de loi doit venir en débat à l'Assemblée nationale à partir du 14 décembre 2009).

Montreuil, le 13 octobre 2009

N.B. : La consultation du communiqué de presse intitulé « Le Président ne nous entend pas, faisons plus de bruit » est sur le site du Comité national : www.appelpourlaposte.fr